Règlement provincial des compétitions Nouveau-Brunswick

2026-2027

1. RÈGLEMENT PROVINCIAL DES COMPÉTITIONS 2
1.1 Admissibilité 3
1.2 Prix 3
1.3 Comité d'organisation des courses 4
1.4 Classification – année de naissance 4
1.5 Compétitions provinciales de ski alpin pour jeunes 5
1.6 Tirage des groupes et ordre de départ 6
1.7 Établissement du tracé 6
1.7.1 SL 7
1.7.2 GS 8
1.7.3 SG 8
1.7.4 Épreuves en parallèle (PAR) 9
1.8 Tracés parallèles 9

2. SPÉCIFICATIONS DE L'ÉQUIPEMENT DE COMPÉTITION DE SKI ALPIN 11
2.1 Skis 11
2.2 Casques 11
2.3 Autre équipement 12

3. CRITÈRES DE SÉLECTION DES COMPÉTITIONS NATIONALES/INTERNATIONALES 13

4.0 CRITÈRES DE SÉLECTION DES COMPÉTITIONS NATIONALES / INTERNATIONALES 14

5. FONCTIONNEMENT DES COURSES 14
5.1 Longueur des piquets droits au-dessus de la surface de la neige 14
5.2 Diamètre des piquets droits 15
5.3 Pointage selon le règlement relatif au pointage *de la FIS – édition 2026-2027* 16
5.4 Glossaire 17
5.5 TABLEAU FINAL PAR 8 CONCURRENTS 18
5.6 TABLEAU FINAL PAR 16 CONCURRENTS 19
5.7 TABLEAU FINAL PAR 32 CONCURRENTS 20
5.8 Grille de l'équipement 21
5.9 Données techniques et établissement du tracé 22

1. Règlement provincial des compétitions

Les compétitions sont régies par les règlements établis par les instances dirigeantes du ski alpin de compétition au Nouveau-Brunswick : Ski Nouveau-Brunswick (Ski NB), Canada Alpin (ACA) et la Fédération internationale de ski et de snowboard (FIS). Lesdits règlements s'appliquent pendant la saison en cours, soit du **1er juillet au 30 juin**.

Ski NB publie le Règlement provincial des compétitions (RPC NB) et les précisions applicables aux compétitions sanctionnées par Ski NB au Nouveau-Brunswick. Le règlement et les précisions provinciaux visent à

- *clarifier* les règles nationales/internationales en ajoutant des renseignements plus descriptifs à une règle nationale/internationale existante;
- *modifier* les règles nationales/internationales en les adaptant aux compétitions provinciales;
- *compléter* les règles nationales/internationales en ajoutant une règle provinciale qui n'existe pas à l'échelle nationale ou internationale.

ACA publie le Règlement national des compétitions (RNC) et d'autres documents réglementaires à l'adresse https://www.alpinepoints.ca/files/.

La FIS publie le Règlement international des compétitions (RIC) et d'autres documents réglementaires à l'adresse https://www.fis-ski.com/, notamment

- des documents sur le ski alpin
  - le Règlement international des compétitions (RIC),
  - les précisions pertinentes,
  - le règlement relatif au pointage de la FIS,
  - un mémoire à l'intention du délégué technique,
  - une liste du matériel de sécurité,
  - les articles homologués et les caractéristiques des piquets flexibles pour les parcours de ski alpin,
  - les articles homologués et les caractéristiques des panneaux de portes pour les parcours de ski alpin;
- des renseignements et des données sur le chronométrage en ski alpin
  - un livret sur le chronométrage en ski alpin,
  - un manuel de l'utilisateur du rapport de chronométrage,
  - un calculateur du temps électronique équivalent;
- des renseignements sur le marquage commercial de l'équipement (section marketing dans la bibliothèque de la FIS)
  - les caractéristiques requises de l'équipement de compétition en ski alpin;

- des publications médicales (section médicale dans la bibliothèque de la FIS)
  - le guide médical de la FIS.

REMARQUE : Les textes en *italique bleu* dans le RPC sont des extraits reproduits à des fins de clarté de passages du RIC, d'autres documents de la FIS ou du RNC.

1.1 Admissibilité

Les athlètes doivent s'inscrire auprès de Ski NB au sein de leur catégorie respective pour la saison en cours, qui s'étend du **1er juillet** au **30 juin**.

Les athlètes U16 et U14 doivent passer les tests physiques de l'ACA entre le **1er septembre** et le **31 décembre**, et les résultats doivent être envoyés par courriel à lashley@skinb.ca au plus tard le 31 décembre.

Veuillez noter que pour être admissibles à un programme de haute performance avec Ski NB, les athlètes U16 et U14 doivent soumettre leurs résultats aux tests physiques. Cela inclut la participation à des compétitions comme les Championnats Can-AM U14, les Championnats de l'Est U16 et les Jeux d'hiver du Canada. Les athlètes qui *ne participent pas* à des championnats d'élite ne sont pas tenus de fournir de résultats de tests physiques.

1.2 Prix

219-NB	**U8**	Individus – dixième - premier.
	U10	Individus – dixième - premier.
	U12	Reconnaissance des quatrième et cinquième; remise de médailles aux trois premiers.
	U16 U14	Reconnaissance des quatrième et cinquième; remise de médailles aux trois premiers.
	U18	Reconnaissance des quatrième et cinquième; remise de médailles aux trois premiers.
	OUVERT*	Reconnaissance des quatrième et cinquième; remise de médailles aux trois premiers.
	PLUS GRANDE PROGRESSION*	Décerné lors de toutes les courses de la FIS au N.-B., ce prix est remis à l'athlète ayant effectué la plus grande progression entre son rang de départ et sa position finale.

* remis uniquement lors des courses de la FIS au N.-B.
Tous les concurrents et entraîneurs doivent assister à la remise des prix.

.

1.3 Comité d'organisation des courses

601.3.7-NB Le responsable des courses (RC) s'assure que le fichier XML des résultats est disponible en vue de sa transmission, dans la mesure du possible dans l'heure suivant la fin de l'épreuve :

- compétitions nationales : téléverser au https://alpinepoints.ca/results/upload/login/,
- compétitions de la FIS : envoyer par courriel
  - Destinataire : results@fisski.com
  - Objet : ***CAN####_td***
    (**####** : codex à 4 caractères, ***td*** : numéro du DT)
  - Corps du courriel : vide
  - Pièce à joindre : fichier XML

1.4 Classification – année de naissance

607.3 (NCR 1.2.1)

Tableau 1 : Classification – année de naissance au 31 décembre.

Classification	***Année de compétition 2026–2027***	***Année de compétition 2027–2028***
U8	*2020*	*2021*
	2019	*2020*
U10	*2018*	*2019*
	2017	*2018*
U12	*2016*	*2017*
	2015	*2016*
U14	*2014*	*2015*
	2013	*2014*
U16	*2012*	*2013*
	2011	*2012*
U18	*2010*	*2011*
	2009	*2010*
U21	*2008*	*2009*
	2007	*2008*
	2006	*2007*

1.5 Compétitions provinciales de ski alpin pour jeunes

608-NB Compétitions provinciales de ski alpin pour jeunes

608.1-NB Les compétitions provinciales doivent être approuvées par Ski NB et être publiées dans le calendrier de Ski NB.

608.2-NB Les délégués techniques sont proposés par le comité des officiels du Nouveau-Brunswick.

608.4-NB **Règlement relatif aux contingents**

608.4.1-NB Voir les critères de sélection de Ski NB pour les contingents provinciaux.

608.4.2-NB Les contingents inutilisés peuvent être réattribués par Ski NB.

608.5-NB **Ordre de départ**

608.5.4-NB Les chefs d'équipe des clubs sont responsables de l'identification des participants.

608.5.5.1-NB Dans le cas des épreuves techniques (SL, GS), tous les concurrents d'une épreuve individuelle sont tirés au sort au sein d'un groupe. (Les concurrents U12/U14 font l'objet d'un tirage, les athlètes U14/U16 font l'objet d'un tirage).

Dans le cas des épreuves de vitesse (SG), tous les concurrents sont tirés au sort par groupes d'âge (c.-à-d. que les concurrents U14 sont tirés au sein d'un groupe, ceux U16 au sein d'un groupe, etc.).

Lors d'une épreuve technique de deux jours, l'ordre de départ débute par la deuxième moitié du tirage initial, suivie de la première moitié (c.-à-d. « qu'on inverse les moitiés »). Voir les tableaux ci-dessous.

Tableau 1 – Ordre de départ de Ski NB – échantillon de 100 concurrents

Course	**Manche 1**	**Manche 2 (ordre inversé)**
1	1 **à** 101	101 **à** 1
2	51 **à** 101, 1 à 50	50 **à** 1, 101 **à** 51
Total de 100 concurrents, 50/51 dans chaque « moitié »		

Tableau 2 – Ordre de départ de Ski NB – formule

Course	**Manche 1**	**Manche 2 (ordre inversé)**
1	1 **à** *n*	*n* **à** 1
2	(*m* + 1) **à** *n*, 1 **à** *m*	*m* **à** 1, n **à** (*m* + 1)
n = nombre total de concurrents, *m* = *n*/2, arrondi vers le bas		

608.5.6-NB **Ordre de départ, deuxièmes manches**

Dans les compétitions comportant deux manches, l'ordre de départ de la deuxième manche est l'inverse de celui de la première manche, y compris les concurrents ayant été disqualifiés (DSQ) ou n'ayant pas terminé (DNF) la première manche.

1.6 Tirage des groupes et ordre de départ

621.3.1-NB L'ordre de départ des épreuves de vitesse sera distinct de celui des épreuves techniques si elles sont inscrites au calendrier sous la forme d'une série.

621.6-NB **Le tirage** doit avoir lieu la veille de la course. Dans le cas des courses en soirée, le tirage doit avoir lieu au plus tard avant midi le jour de la course.

621.8-NB Le tirage doit être effectué lors de la réunion des chefs d'équipe.

621.11-NB **Ordre de départ de la deuxième manche**

621.11.1-NB Dans les compétitions comportant deux manches, l'ordre de départ de la deuxième manche est l'inverse de celui de la première manche, y compris les concurrents ayant été disqualifiés (DSQ) ou n'ayant pas terminé (DNF) la première manche.

1.7 Établissement du tracé

603.7.3.1-NB Si plusieurs catégories d'âge compétitionnent au sein d'un même parcours, le tracé doit être établi selon les spécifications de la catégorie immédiatement supérieure à la plus jeune. Par exemple, dans le cas d'un parcours destiné aux U18, U16 et U14, on utilisera les spécifications des U16; dans le cas d'un parcours destiné aux U12 et

U14, on utilisera les spécifications des U14. Le dénivelé vertical maximal autorisé pour la catégorie la plus jeune doit toutefois être respecté.

1.7.1 SL

801.2.3-NB **Portes de slalom (SL)**

Les portes doivent avoir une largeur minimale de 4 m et maximale de 6 m.
La distance entre les piquets de virage des portes successives doit être d'au moins 6 m et d'au plus 13 m (règle valable pour toutes les catégories).
Exceptions : Compétitions U16 – U14 : entre 7 m et 11 m
Compétitions U12 – U10 : entre 5 m et 10 m
La distance entre les portes d'une combinaison (tracé en épingle à cheveux ou vertical) doit être d'au moins 0,75 m et d'au plus 1 m. Les portes dans les combinaisons de tracé en épingle à cheveux ou vertical doivent être alignées en ligne droite.
Les portes décalées doivent être séparées d'une distance minimale de 12 m et maximale de 18 m entre les piquets de virage (compétitions U16 – U14 : 15 m) (compétitions U12 – U10 : 13 m).
La distance entre les portes dans une combinaison de portes décalées doit être d'au moins 0,75 m à partir de chaque piquet de virage.

801.2.4-NB **Nombre de changements de direction en SL**

(nombre arrondi à l'unité supérieure ou inférieure)
Dans le cas de toutes les compétitions de la FIS : 30 à 35 % du dénivelé vertical, ± trois changements de direction.
Exception dans le cas des compétitions U16 – U14 : 32 à 38 %, ± trois changements de direction.
*Compétitions U12 – U10 : **25 à 50** changements de direction*

801.2.4.1-NB Exception dans les cas où le nombre de changements de direction ne peut être respecté en raison du terrain (ex. : dénivelé vertical).

803.2.1-NB ***Parcours U10 à U16***

- U16 : minimum de trois et maximum de six combinaisons en épingle à cheveux, minimum d'une et maximum de trois combinaisons verticales, constituées de trois à quatre portes au maximum. Le parcours doit aussi comporter un minimum d'un et un maximum de trois virages décalés.
- U14 : minimum de deux et maximum de quatre combinaisons en épingle à cheveux, minimum d'une et maximum de deux combinaisons verticales, constituées d'un maximum de trois portes. Le parcours doit aussi comporter un minimum d'un et un maximum de deux virages décalés.
- U12 : minimum d'une et maximum de trois combinaisons en épingle à cheveux, minimum de zéro et maximum d'une combinaison verticale, constituée d'un maximum de trois portes. Le parcours doit aussi

comporter un minimum de zéro et un maximum d'un virage décalé. Il ne doit présenter aucune difficulté technique particulière.
- U10 : Minimum de zéro et maximum de deux combinaisons en épingle à cheveux, minimum de zéro et maximum d'une combinaison verticale, constituée d'un maximum de trois portes. Le parcours doit aussi comporter un minimum de zéro et un maximum d'un virage décalé. Il ne doit présenter aucune difficulté technique particulière.

1.7.2 GS

901.2.3-NB **Portes de slalom géant** *Les portes doivent avoir une largeur minimale de 4 m et maximale de 8 m.*

Dans les compétitions U16–U14, la distance entre les piquets de virage les plus proches de deux portes successives ne doit pas être inférieure à 10 m. La distance entre les piquets de virage ne doit pas dépasser 27 m.

Dans les compétitions U12, la distance entre les piquets de virage les plus proches de deux portes successives doit être d'au moins 14 m et d'au plus 20 m.

Dans les compétitions U10, cette distance doit être d'au moins 11 m et d'au plus 17 m.

901.2.4-NB **Nombre de changements de direction en GS**

Les tracés de slalom géant doivent être établis comme suit (nombre de changements de direction arrondi à l'unité supérieure ou inférieure) : U16, U14 et U12 : 13 à 18 % du dénivelé vertical. U10 : maximum de 35.

1.7.3 SG

1001.3.4 *Les tracés de **super-G** doivent être établis comme suit : …*

La distance entre les piquets de virage de deux portes successives doit être d'au moins 25 m (exception : art. 1003.1.1).

1003.1.1 *Il est recommandé de placer les portes de manière à optimiser l'utilisation du terrain. Les combinaisons de portes ne sont autorisées, selon l'article 803.3, qu'en petit nombre. La distance entre les piquets de virage successifs peut dans un tel cas être inférieure à 25 m, mais doit être d'au moins 15 m.*

1003.1.4 *Les compétitions de super-G U16-U14 doivent se dérouler au sein d'un parcours varié. Le tracé de base doit comprendre des sauts et des éléments de glisse. Le choix du parcours et le tracé établi doivent être adaptés à la*

vitesse et au niveau de compétence des U16-U14. Les athlètes doivent apprendre à contrôler la vitesse et la glisse.

1003.1.5-NB ***Tracé pour les U14*** *Des parcours distincts doivent être adaptés aux U14 et U16, avec des rayons de virage correspondant à leur âge. Voir la section Skis à utiliser.*

1.7.4 Épreuves en parallèle (PAR)

1224.1 *… Les piquets et les panneaux du parcours situé à la gauche du skieur sont rouges et ceux du parcours à la droite du skieur sont bleus…*

1224.3 *Après la dernière porte, la séparation entre les deux parcours doit être balisée afin de diriger chaque concurrent vers la partie centrale de sa zone d'arrivée respective.*

1225 ***Distance entre les deux parcours*** *La distance entre deux portes correspondantes (d'un piquet de virage à l'autre) doit être d'au moins 8 m. La distance entre le centre des portes de départ doit être identique à celle entre les deux parcours.*

1227.2 *La ligne d'arrivée est divisée en deux parties et balisée. Chacune des parties doit avoir une largeur d'au moins 8 m.*

1227.3 *Il faut séparer visuellement la zone d'arrivée afin de maintenir les concurrents séparés après la ligne d'arrivée.*

1.8 Tracés parallèles

1229-NB **Chronométrage**

Pour déterminer les skieurs qui se qualifient, on mesure les temps de chaque manche individuelle du départ à l'arrivée. Lors des manches éliminatoires, on mesure la différence de temps à l'arrivée.

1230.1.1-NB **Qualification** : Tous les tracés parallèles doivent comporter une manche de qualification pour tous les concurrents admissibles. L'ordre de départ de la manche de qualification est déterminé par un tirage au sort regroupant tous les concurrents au sein d'un groupe. Les huit concurrents les plus rapides lors de la manche de qualification accèdent au premier tour (tour de huit skieurs) des manches éliminatoires. En cas d'égalité pour la huitième position, le concurrent ayant le dossard le plus élevé est qualifié. Font exception les programmes d'épreuves permettant la qualification de 16 (voir Tableau final PAR 16) ou 32 concurrents (voir Tableau final PAR 32).

1230.2.3 *Ordre de départ : selon l'ordre du tableau, de haut en bas. Toutes les manches de qualification progressent successivement de la première manche à la deuxième. Dans le cas de chaque paire, le concurrent inscrit en premier ou au haut de la paire commence sur le parcours rouge dans la première manche. Dans la deuxième manche, les concurrents changent de parcours. Les tours suivants suivent l'ordre du tableau, de haut en bas.*

1230.4-NB **Quarts de finale – manches éliminatoires**

1230.4.1-NB Les huit concurrents qualifiés prennent le départ suivant le tableau, par manches de haut en bas. Voir tableau final PAR 8.

1230.4.2-NB Les quatre concurrents éliminés sont classés selon leur temps de qualification (cinquième à la huitième place).

1232.1 *Les motifs qui suivent peuvent entraîner une disqualification :*

- changer de parcours en cours de manche;

- gêner un adversaire, volontairement ou non;

- ne pas franchir correctement une porte (art. 661.4.2);

- revenir en arrière (art. 614.2.3).

1232.2 ***Temps de pénalité** : Le temps de pénalité est de 0,50 seconde. Dans tous les cas, l'écart de temps au départ de la deuxième manche pour chaque paire ne peut jamais dépasser le temps de pénalité.*

1232.3 *Le concurrent disqualifié ou n'ayant pas terminé la première manche d'une paire prendra le départ de la deuxième manche avec un temps de pénalité. Si les deux concurrents sont disqualifiés ou n'ont pas terminé la première manche, celui qui a franchi le plus de portes avant la disqualification ou l'abandon est déclaré vainqueur de la première manche.*

1232.4 *Si les deux concurrents ne terminent pas la deuxième manche, on retiendra le résultat de la première manche. Si les deux étaient à égalité après la première manche, le vainqueur de la deuxième manche ou celui ayant franchi le plus de portes dans cette manche accède au tour suivant. Si un seul concurrent est disqualifié ou ne termine pas la deuxième manche, il est éliminé.*

Si les deux concurrents sont à égalité après la deuxième manche, celui qui remporte la deuxième manche accède au tour suivant. En cas d'égalité dans les deux manches, le concurrent ayant le dossard le plus bas accède au tour suivant.

1232.5 *Si les deux concurrents sont à égalité après la deuxième manche de la finale ou de la petite finale, ils sont classés* ex æquo. *Ils seront placés dans l'ordre décroissant de leurs numéros de dossard.*

2. SPÉCIFICATIONS DE L'ÉQUIPEMENT DE COMPÉTITION DE SKI ALPIN

2.1 Skis

Tableau 2 : 1.1.2-NB Élément A : skis alpins de course

	Skis alpins de course			
Paramètre	**Épreuve**	**U14**	**U16**	**U18-U21**[5]
Longueur des skis (cm)	SG féminin		183 min.	188 min.
	SG masculin		183 min.	193 min.
	GS féminin	188 max.	188 max.	175 min.
	GS masculin	188 max.	188 max.	182 min.
	SL féminin	130 min.	130 min.	150 min.
	SL masculin	130 min.	130 min.	155 min.
Rayon (m)	SG féminin	17 min. [1]	23 min [3] (30m U16)	30 min.
	SG masculin	17 min. [2]	23 min [4] (30M U16)	30 min.
	GS féminin	17 min.	17 min	23 min.
	GS masculin	17 min.	17 min	23 min.
Taille (mm)	SG féminin	65 max.	65 max.	65 max.
	SG masculin	65 max.	65 max.	65 max.
	GS féminin	65 max.	65 max.	65 max.
	GS masculin	65 max.	65 max.	65 max.

[1] FIS U14 SG fém. aucun min.
[2] FIS U14 SG masc. aucun min.
[3] FIS U16 SG fém. 30 m
[4] FIS U16 SG masc. 30 m
[5] Épreuves nationales au pointage

2.2 Casques

Tableau 3 : 1.6 – Casques antichocs

Casques	
Descente SG GS PAR	**Normes de sécurité**
	ASTM 2040 EN 1077 (classe A) à une vit. d'essai de 6,8 m/s
	+ Étiquette attestant la conformité aux spécifications de la FIS relatives aux casques de course « RH 2013 » (10 mm x 15 mm) 
SL	**Normes minimales**
	ASTM 2040 EN 1077 (classe B)

3.6.4 ***Altération/modification/élément supplémentaire***

Les casques doivent être utilisés sans altération ni modification, conformément à la certification du fabricant. De plus, aucun élément ni article d'équipement supplémentaire ne doit être fixé à la surface du casque.

2.3 Autre équipement

3.4-NB **Les combinaisons de compétition** sont interdites pour les U10.

3.5.1.1 ***Définition*** *Le protecteur dorsal est un article d'équipement supplémentaire qui protège le dos de l'athlète contre les intempéries et les forces extérieures.*

3.5.1.2 ***Spécifications*** *Le protecteur dorsal doit épouser la courbure anatomique de la colonne vertébrale de l'athlète et reposer à plat contre le corps. Le bord supérieur du protecteur dorsal doit se situer dans la zone de la colonne vertébrale et ne doit pas dépasser la septième vertèbre cervicale (C7). Il doit atteindre son épaisseur maximale dans la partie centrale et ne pas excéder 45 mm; l'épaisseur diminue vers les bords du protecteur. Les modèles modifiés pour améliorer les propriétés aérodynamiques sont interdits. Le protecteur dorsal doit être porté sous la combinaison de compétition.*

3.5.1.3 *Recommandation pour les enfants*

Les enfants de moins de 12 ans ainsi que les U14 et U16 devraient utiliser un protecteur dorsal.

3.6.1.5-NB Durant la saison de 2027-2028, un vêtement résistant aux coupures pour le bas du corps sera obligatoire pour les U14 et skieurs plus âgés. En 2026-2027, une couche résistante aux coupures est fortement recommandée.

3.6.6-NB Les mentonnières sur les casques sont interdits en SG et GS.

3.6.7-NB Les protège-mains sur les bâtons sont interdits en SG et GS.

3.6.8-NB Le port de protège-dents est recommandé.

3.6.9-NB Les protège-bras ne sont pas autorisés chez les U14 et les skieurs moins âgés.

3. Critères de sélection des compétitions nationales/internationales

Tableau 7 : ÉVÉNEMENTS DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

	Épreuve de sélection	**Lieu**	**2026/ 2027**	**Échéance de l'appel**	**Notes**
HP	Résultat des tests physiques d'ACA		31 déc 2026	N/A	· Des tests seront organisés par Ski NB pour que tous les athlètes y participent. · Les critères seront fournis aux installations d'évaluation approuvées au-delà des dates de test de Ski NB.
U16	Championnats nationaux de l'Est U16	N/A		Tel qu'indiqué dans le document de sélection (DS) de Ski NB	· Contingent attribué par ACA : 10 skieurs / 10 skieuses. · Sous réserve des restrictions imposées par ACA/Ski NB.
	Coupe Whistler	C.-B.		Tel qu'indiqué dans le document de sélection (DS) de Ski NB	· Contingent attribué par la FIS : 3 skieurs / 3 skieuses. · Sous réserve des restrictions imposées par ACA/Ski NB.
U14	Championnats CanAm	*É.-U.*	-	Tel qu'indiqué dans le document de sélection (DS) de Ski NB	· Contingent attribué par ACA : 5 skieurs / 5 skieuses. · Sous réserve des restrictions imposées par ACA/Ski NB.
	Coupe Whistler	C.-B.		Tel qu'indiqué dans le document de sélection (DS) de Ski NB	· Contingent attribué par la FIS : 3 skieurs / 3 skieuses. · Sous réserve des restrictions imposées par ACA/Ski NB.

Le comité d'appel de la sélection sera composé de cinq membres. Le comité sera présidé par le directeur athlétique de Ski NB et comprendra également un membre désigné du conseil d'administration de Ski NB ainsi qu'un représentant des

entraîneurs de chaque club membre. Le président du comité ne votera qu'en cas d'égalité dans la décision du comité.

Les contingents d'épreuves inutilisés seront retournés à Ski NB pour être réattribués par Ski NB. Dans des circonstances exceptionnelles, Ski NB peut demander une augmentation du nombre total de participants afin de tenir compte des appels et des difficultés que pose la sélection.

4.0 Critères de sélection des compétitions nationales / internationales

Tableau 17 : Compétitions nationales et internationales

	Compétition	Lieu	2025	Échéance de l'appel	Notes
U14	Championnats CanAm	CAN	Ski NB SD	Ski NB SD	· Sélection de l'équipe du Nouveau-Brunswick (Team NB) effectuée conformément au document de sélection de Ski NB (Ski NB SD)
	Coupe Whistler	C.-B.	Ski NB SD	Ski NB SD	
U16	Finales de l'Est	N/A	Ski NB SD	Ski NB SD	
	Coupe Whistler	C.-B.	Ski NB SD	Ski NB SD	· Sélection de l'équipe du Nouveau-Brunswick (Team NB) effectuée conformément au document de sélection de Ski NB (Ski NB SD)

Pour contester la sélection d'une équipe provinciale à une compétition nationale ou internationale, envoyer un courriel à lashley@skinb.ca avant la date limite – voir le tableau ci-dessus.

Les appels seront évalués au cas par cas par le comité d'appel de Ski NB. Les motifs raisonnables d'appel peuvent inclure une blessure, une maladie ou des circonstances exceptionnelles. Une fois tous les appels traités, Ski NB annoncera l'équipe sélectionnée à chaque épreuve.

5. FONCTIONNEMENT DES COURSES

Caractéristiques des piquets

5.1 Longueur des piquets droits au-dessus de la surface de la neige

4.3.1-NB *Longueur des piquets droits au-dessus de la surface de la neige min 1800mm*

U14 SL	max. 1 525 mm
U12 U10 GS	max. 1 525 mm
U12 U10 SL	max. 1 525 mm/ ou courte

5.2 Diamètre des piquets droits

4.3.2	*Diamètre des piquets droits*	
	Type A (autorisé dans n'importe quelle course de la FIS)	*29 à 32 mm*
	Type B (autorisé dans n'importe quelle course de la FIS sauf la CM – Coupe du monde)	*25 à 28,9 mm*
	U16	27 mm max.
	U14	27 mm max.
	U12 GS	27 mm max.
	U12 SL	25 mm max.
	U10 GS	27 mm max.
	U10 SL	25 mm rec.

5.3 Pointage selon le règlement relatif au pointage *de la FIS – édition 2026-2027*

Les points de course doivent être calculés selon la formule de ski alpin.

Les points de course varient à chaque épreuve, car ils représentent une mesure du temps du concurrent par rapport au temps du vainqueur de l'épreuve.

Formule de ski alpin

P = (Tx/To-1) ÷ F our P = (F(Tx)/To) - F

P = points de course

To = Temps du vainqueur en secondes

Tx = Temps du concurrent classé en secondes

F = Facteur FIS – fixé chaque année par la FIS; varie selon la discipline

- Descente F = 1 250
- Slalom F = 730
- Slalom géant F = 1 010
- Super-G F = 1 190
- Combiné alpin F = 1 360

Ex. : course SL

P = (Tx/To-1) ÷ F égale (94,68/85,45-1)÷ 730 = 78,85

P = (F(Tx)/To)- F égale (730(94,68)/85,45)- 730 = 78,85

Ex. : course GS

P = (Tx/To-1) ÷ F égale (94,68/85,45-1) ÷ 1 010 = 109,10

P = (F(Tx)/To)- F égale (1 010 (94,68)/85,45) - 1 010 = 109,0

5.4 Glossaire

ACA	Canada Alpin
Ski NB	Ski Nouveau-Brunswick
enf.	enfants (*Kinder*) U16 U14 en vertu des critères de la FIS
CD	Nombre de changements de direction
FIS	Fédération internationale de ski et de snowboard
RIC	Règlement international des compétitions
NP	nombre de portes
RPC	Règlement provincial des compétitions
DV	Dénivelé vertical

5.5 TABLEAU FINAL PAR 8 CONCURRENTS



5.6 TABLEAU FINAL PAR 16 CONCURRENTS



5.7 TABLEAU FINAL PAR 32 CONCURRENTS



5.8 Grille de l'équipement

ÉPREUVE		FIS	U16	U14	U12	U10
Veste						⚠ TOUTES les courses de Ski NB
Pantalons						⚠ TOUTES les courses de Ski NB
Culottes courtes		☑	☑	☑	☑	☒
Combinaison de course		☑	☑	☑	☑	☒
Couche résistante aux coupures		☑	☑	☑	☑	☑
Casque		⚠	⚠	⚠	⚠	⚠
Casque à oreilles souples de SL		SL seulement	SL seulement	SL seulement	SL seulement	☒
Mentionnière de slalom		☑ SL seulement	☑ SL seulement	☑ SL seulement	☑ SL seulement	☑
Protège-mains de slalom		☑ SL seulement	☑ SL seulement	☑ SL seulement	☑ SL seulement	☑
Protège-tibias de slalom		☑ SL seulement	☑ SL seulement	☑ SL seulement	☑ SL seulement	☑ SL seulement
Protège-bras		☑	☑	☒	☒	☒
Protège-dents		☑	☑	☑	☑	☑
Protecteur dorsal		☑	☑	☑	☑	☑

⚠ obligatoire

☑ permis (peut être spécifique à l'épreuve)

☑ recommandé

☒ non permis

5.9 Données techniques et établissement du tracé

603.7.3.1-NB Si plusieurs catégories d'âge concourent sur le même parcours, le tracé doit être établi selon les spécifications de la **catégorie immédiatement supérieure à la plus jeune**. Par exemple, dans le cas d'un parcours destiné aux U14, U12 et U10, il faut utiliser les spécifications des **U12**. Le dénivelé vertical maximal autorisé pour la catégorie la plus jeune doit toutefois être respecté.

ÉPREUVE		FIS	U16	U14	U12	U10
SL	DV	*F 120 – 200 m M 140 – 220 m*	*100 – 160 m*	*100 – 160 m*	100 – 120 m	Selon ce que permet le terrain
	DP	*30 % - 35 % du DV (+/-3)*	*32 % - 38 % du DV (+/-3)*	*32 % - 38 % du DV (+/-3)*	25 – 50	25 - 50
	Distance	*6 – 13 m*	*7 – 11 m*	*7 – 11 m*	5 – 10m	5 – 8 m
	Décalage	*12 – 18 m*	*12 – 15 m*	*12 – 15 m*	13 m max.	11 m max.
	Combinaisons	*1 - 3 décalées*	*1 - 3 décaléees*	*1 - 2 décalées* [1]	0 - 1 décalée	0 - 1 décalée
		3 ép.ch. min.	*3 - 6 ép. ch.*	*2 - 4 ép. ch.*	1 - 3 ép. ch.	0 - 2 ép. ch.
		1 - 3 vertic. 3 ou 4 portes	*1 - 3 vertic. 3 ou 4 portes*	*1 - 2 vertic. 3 p. seulement*	0 – 1 vertic. 3 p. seulement	0 – 1 vertic. 3 p. seulement
	Piquets	*25 – 32 mm 72 po ADN*	*Type B 25* - 27mm	*25* – 27 mm 60 po ADN	*25* – 27 mm 60 po ADN	*25* – 27 mm 60 po ADN ou courtes
GS	DV	*F 250 – 400 m M 250 – 450 m*	150 – *350 m* [3]	150 – *350 m* [3]	200 m max.	Selon ce que permet le terrain
	DP	*11 % - 15 % du DV*	*13 % - 18 % du DV*	*13 % - 18 % du DV*	13 % - 18 % du DV	35 max.
	Distance	*10 m min.*	*10 – 27 m*	*10 – 27 m*	10-23 m	11 – 17 m
	Décalage		*35 m max.*	*35m max.*	25m max.	20m max.
	Combinaisons		*1 - 3 décalées*	*0 - 3 décalées*	0 – 1 décalée	0 – 1 décalée
	Piquets					*25* – 27 mm 60 po ADN
SG	DV	*F 350 – 600 m M 350 – 650 m*	200 - *450m* [4]	200 - *450m* [4]	Utiliser des sections et des particularités du terrain (saut, variation du relief, flanc de coteau, talus, zone de ralentissement, piste à vagues) pour le développement des habiletés : départ, arrêt, glisse, absorption, saut, position groupée, patinage.	Utiliser des sections et des particularités du terrain (saut, variation du relief, flanc de coteau, talus, zone de ralentissement, piste à vagues) pour le développement des habiletés : départ, arrêt, glisse, absorption, saut, position groupée, patinage.
	DP	*7 % du DV min.*	*8 % - 12 % du DV*	*8 – 12 % du DV*		
	Distance	*25 m min.*	*25 m min.*	*25 m min.*		
	Combinaisons	*15 m min.*	*15 m min.*	*15 m min.*		
PAR SL	DV	*50 m min.*	*35 m min.*	*35 m min.*	Selon ce que permet le terrain	Selon ce que permet le terrain
	DP	*15 min.*	*12 min*	*12 min.*		
	Longueur	*160 m min.*	*120m min*	*120 m min.*		
	Sauts	*1 rec.*	*1 rec.*	0	0	0
	Entre parcours	*8 m min.*	*8 m min.*	*8 m min.*	8 m min.	8 m min.
ÉPREUVE		FIS	U16	U14	U12	U10

[1] *SL U14 1-**3** décalées* [2] *GS U16-U14 DV **200**-350 m* [3] *SG U16-U14 DV **250**-450 m*